



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2016 de George Weston limitée aura lieu le mardi 10 mai 2016, à 11 h (heure de Toronto) au The Royal Conservatory, TELUS Centre for Performance and Learning, Koerner Hall, 273, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) Canada, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport de l'auditeur externe y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer l'auditeur externe de la société et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération; et
4. étudier toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée annuelle ou le jour de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Seuls les actionnaires inscrits à l'heure de fermeture des bureaux le 14 mars 2016 ont le droit de vote à l'assemblée annuelle.

Procédures de notification et d'accès

La société George Weston limitée (la « société ») fait appel aux procédures de notification et d'accès adoptées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières pour la transmission de la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire »). Aux termes des procédures de notification et d'accès, vous demeurez en droit de recevoir un formulaire de procuration (ou formulaire pour instructions relatives au vote) vous permettant d'exercer votre droit de vote lors de l'assemblée. Toutefois, plutôt que de recevoir des exemplaires imprimés de la circulaire, vous recevez le présent avis de convocation à l'assemblée lequel contient l'information relative à l'accès à la circulaire par voie électronique. Le principal avantage des procédures de notification et d'accès est qu'elles réduisent l'impact environnemental résultant de la production et distribution de documents en plusieurs exemplaires imprimés. Les actionnaires ayant consenti à la transmission par voie électronique des documents reçoivent le présent avis de convocation à l'assemblée en format électronique.

La circulaire et le formulaire de procuration (ou formulaire pour instructions relatives au vote) afférents aux actions ordinaires de la société (les « actions ordinaires ») présentent des informations supplémentaires concernant les questions à traiter lors de l'assemblée. **Vous devriez prendre connaissance de toute l'information contenue dans la circulaire avant d'exercer votre droit de vote.**

Les actionnaires ayant des questions au sujet des procédures de notification et d'accès peuvent rejoindre Services aux investisseurs Computershare Inc. (« Computershare ») soit en composant le numéro sans frais 1-866-964-0492 soit en accédant le lien www.computershare.com/noticeandaccess.

Sites Web sur lesquels la circulaire est affichée

La circulaire peut être lue et consultée en ligne sur le site Web de la société au, www.weston.ca, or sous le profil SEDAR de George Weston limitée au www.sedar.com.

Actionnaires inscrits et non inscrits

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire imprimé de la circulaire, vous devriez d'abord déterminer si vous êtes (i) un actionnaire non inscrit; ou (ii) un actionnaire inscrit.

- Si vos actions ordinaires sont détenues par une personne interposée comme une banque, un courtier, une société de fiducie et immatriculées au nom de pareille personne interposée, vous êtes actionnaire non inscrit (aussi appelé actionnaire véritable). Par exemple, si vos actions sont détenues dans un compte de courtage peu importe le type de compte, vous êtes actionnaire non inscrit.
- Si vous détenez un certificat d'actions imprimé ou un relevé du système d'inscription directe (DRS) et que votre nom y apparaît directement, vous êtes un actionnaire inscrit.

Obtenir des exemplaires imprimés de la circulaire

Tout actionnaire peut faire une demande d'exemplaire imprimé de la circulaire et le cas échéant, l'exemplaire doit lui être posté sans frais si la demande est faite au cours de l'année suivant la date à laquelle la circulaire a été déposée auprès de SEDAR.

Si vous êtes actionnaire non inscrit, une demande peut être faite sur le site www.proxyvote.com en y inscrivant le numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur votre formulaire pour instructions relatives au vote et en suivant avec soin les consignes qui s'y trouvent. Une demande peut également être faite en rejoignant Broadridge Investor Communications Corporation (« Broadridge ») au 1-877-907-7643. Toute pareille demande, le cas échéant, doit être reçue au plus tard le 28 avril 2016 (soit au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour le vote) si vous souhaitez recevoir la circulaire avant la date limite pour le vote et la date de l'assemblée.

Si vous détenez un ou des certificat(s) d'action(s) imprimé(s) et que votre nom y figure directement, et vous souhaitez recevoir la circulaire: (i) avant la date limite pour l'exercice du droit de vote et la date de l'assemblée, une demande peut être faite auprès de Computershare en composant le 1-866-962-0498; ou (ii) après la date de l'assemblée au cours de l'année qui suit le dépôt de la circulaire auprès de SEDAR, une demande peut être faite auprès de Computershare en composant le 1-800-564-6253. Toute demande, le cas échéant, doit être reçue avant le 28 avril 2016 (soit au moins sept jours ouvrables avant la date et l'heure précisées dans votre formulaire de procuration comme étant la date limite pour le vote) si vous souhaitez recevoir la circulaire avant la date limite pour le vote et la date de l'assemblée.

Modalités de l'exercice du droit de vote

Les actionnaires non inscrits doivent exercer leur droit de vote en remplissant, signant et retournant le formulaire pour instructions relatives au vote conformément aux consignes figurant sur le formulaire. Les formulaires pour instructions relatives au vote seront mis à disposition par Broadridge ou par votre personne interposée. Les formulaires pour instructions relatives au vote peuvent être retournés de l'une ou l'autre des façons suivantes :

INTERNET : www.proxyvote.com
TÉLÉPHONE : 1-800-474-7501 (français) ou 1-800-474-7493 (anglais)
TÉLÉCOPIEUR : 905-507-7793
POSTE : Data Processing Centre, C.P. 2800, Stn. LCD Malton, Mississauga, Ontario L5T 2T7

Broadridge doit recevoir vos instructions pour le vote au moins un jour ouvrable précédant la date de dépôt de la circulaire précisée sur votre formulaire pour instructions relatives au vote. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou mandater une autre personne pour assister à l'assemblée et exercer son droit de vote en son nom), l'actionnaire doit remplir le formulaire pour instructions relatives au vote conformément aux consignes précisées.

Les actionnaires inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée devraient exercer leur droit de vote en signant et retournant le formulaire de procuration ou en exerçant leur droit de vote au moyen de l'internet conformément aux consignes précisées sur le formulaire. Ladite procuration dûment remplie doit être reçue par Computershare au plus tard le 8 mai 2016 à 17 h (heure de Toronto) ou, si l'assemblée est ajournée, 48 heures (en excluant samedis, dimanches et jours fériés) précédant toute reprise de l'assemblée.

Les actionnaires non inscrits ont le droit de voter par voie de leur intermédiaire ou lors de l'assemblée annuelle soit en personne soit par fondé de pouvoir et devraient suivre les consignes de leur intermédiaire pour exercer leur droit de vote.

Fait à Toronto (Ontario) ce 18^e jour de mars 2016.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Robert A. Balcom

Le vice-président principal, chef du service juridique et secrétaire